



N° 003 /CC/SG

## **AVIS DE RECRUTEMENT DE DELEGUES ELECTORAUX DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

Dans le cadre de l'exécution de sa mission électorale, la Cour constitutionnelle procédera au recrutement de délégués pour l'observation des différentes phases de l'élection présidentielle du 12 avril 2026.

Tout candidat au poste de délégué doit satisfaire aux critères ci-dessous :

**• Critères communs à tous les délégués :**

- ✓ être de nationalité béninoise ;
- ✓ avoir une bonne connaissance du département, de la commune, de l'arrondissement, du village ou quartier de ville dans lequel il candidate ;
- ✓ être disponible et apte à accomplir la mission confiée ;
- ✓ être de bonne moralité ;
- ✓ être électeur.

**• Critères spécifiques :**

Les candidats au poste de délégué de la Cour constitutionnelle doivent être titulaires au moins :

- 1- pour le poste de délégué départemental :** d'un baccalauréat + 4 ou d'un diplôme équivalent ;
- 2- pour le poste de délégué communal :** d'un baccalauréat + 3 ou d'un diplôme équivalent ;
- 3- pour le poste de délégué d'arrondissement :** d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- 4- pour le poste de délégué de centre de vote :** d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme équivalent.

Tout postulant au poste de délégué de la Cour doit déposer son dossier de candidature sur la plateforme :

**erecrutement.courconstitutionnelle.bj du 07 février au 07 mars 2026 à minuit au plus tard.**

Chaque dossier de candidature doit être composé de pièces en format PDF ci-après :

- une photocopie lisible et claire d'une pièce d'identité de l'intéressé ;
- une photocopie légalisée du diplôme ou de toute autre pièce justificative.

Le candidat doit fournir toutes les pièces et satisfaire à toutes les exigences prévues sur la plateforme susmentionnée.

